

## Keynote

Philippe AGHION (Le Cercle des économistes), Olivier PASTRÉ (Le Cercle des économistes)

## Interventions

Mirela AGACHE-DURAND (Groupama Asset Management), Ulrike DECOENE (Axa), Antoine LISSOWSKI (CNP Assurances), Bris ROCHER (Groupe Rocher), Mathias VICHERAT (Danone)



[VOIR LA KEYNOTE EN REPLAY](#)

## Synthèse

---

L'antinomie supposée entre responsabilité sociale et impératifs économiques doit être dépassée. Le mot clé est « confiance », dans une période où les chefs d'entreprise doivent faire face à de nombreuses incertitudes. L'État est nécessaire pour gérer les externalités. Le marché et la concurrence sont indispensables pour l'innovation. Ils sont complémentaires, et c'est un triangle vertueux qu'il faut mettre en place entre État, marché et société civile. Parvenir à créer une structure de dialogue permettant de passer de la défiance à la confiance est un grand chantier en France. Le bon niveau du dialogue social est l'entreprise, ce qui pose la question du rôle des syndicats et de leur financement.

Le niveau de profit exigible par les investisseurs ne peut plus être maintenu à 15% dans un contexte de très bas coût du capital. Il faut une hiérarchie des rendements par secteurs et profils de risque des entreprises. Concernant le financement, les normes prudentielles des banques et des assurances (Bâle III, Solvabilité II) doivent être suspendues.

En matière de responsabilité sociale, la concurrence joue un effet de levier important et les consommateurs-citoyens peuvent faire pression par leurs choix. De même, les investisseurs peuvent désinvestir, les actionnaires peuvent voter et les financiers peuvent introduire des critères environnement et climat dans les *stress tests*.

La crise sanitaire de la Covid-19 a permis de vérifier que, ces dernières années, le travail en RSE s'était enrichi et avait pris une dimension stratégique. Les grandes entreprises ont joué un rôle d'amortisseur, ce qui n'avait pas été le cas en 2008.

La raison d'être de l'entreprise, innovation de la loi PACTE, ne doit pas consister en une formule banale. Il faut en développer la singularité, et il est également possible de l'objectiver en recourant à des indicateurs et à la certification par un organisme tiers indépendant. La vraie question est ensuite de savoir comment conférer une valeur financière à l'externalité positive de l'entreprise. On pourrait faire évoluer les normes comptables vers une comptabilité en triple capital et introduire un indicateur comme le bénéfice net par action carbone sur les marchés financiers. Adopter le statut d'entreprise à mission de la loi PACTE permet de conjuguer performance économique et prise en compte du bien commun. C'est ce qui attirera les talents dans l'entreprise et la rendra utile et légitime aux yeux du consommateur et citoyen. Tout l'écosystème doit pouvoir s'adapter, depuis les analystes financiers grâce à une comptabilité extra-financière, jusqu'aux actionnaires et aux investisseurs institutionnels.

---